

**SDEG 16**

308, rue de Basseau  
16021 ANGOULEME Cedex  
Téléphone : 05 45 67 35 00  
Télécopie : 05 45 67 35 20  
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr  
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz  
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
n° 2015089CS0113**

**Comité Syndical du 30 mars 2015**

**Date de convocation : 19 mars 2015  
Date d'affichage : 31 mars 2015**

**OBJET : Appel d'offres ouvert : marché public de services pour l'exploitation d'un réseau de communications électroniques.**

L'an deux mille quinze, le trente du mois de mars à 9 heures 00, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre du Crédit Agricole, rue d'Epagnac à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Mireille NEESER.

Nombre total de délégués : .....	72
Quorum : .....	37
Nombre de délégués présents au moment du vote : .....	50
Nombre de procurations au moment du vote : .....	3

**Le Président expose :**

- Que les travaux de déploiement du Très Haut Débit sur les trois Communautés de Communes Braconne et Charente, Charente-Boème-Charraud et la Vallée de l'Echelle ont été lancés par le SDEG 16 au mois de février 2015.
- Que ces travaux portent sur :
  - la montée en débit sur 36 sous-répartiteurs,
  - la desserte en fibre optique des ZAE et raccordement des entreprises.
- Que de façon concomitante, il faut désormais envisager la suite des opérations de montée en débit.

- Qu'une convention obligatoire a été signée le 28 janvier 2015 entre Orange et le SDEG 16 dans le cadre de l'offre PRM (point de raccordement mutualisé, montée en débit), prévoyant notamment une obligation d'entretien-maintenance du SDEG 16.
- Que concernant les zones d'activités, il convient de prévoir l'exploitation technique et l'assistance à la commercialisation.
- Qu'il est donc nécessaire de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert de services portant sur des prestations de maintenance, d'exploitation technique et d'assistance à la commercialisation.

**Précise :**

- Que conformément aux articles L.5211-2 et L.2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) :
 

*« La délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché ».*
- Que cette délibération doit impérativement comprendre la définition du besoin à satisfaire ainsi que le montant prévisionnel du marché à passer.

**Propose :**

- Que cet appel d'offres ait les caractéristiques suivantes :
  - Intitulé du marché :  
Marché public de services pour l'exploitation d'un réseau de communications électroniques.
  - Procédure envisagée - type de marché :  
Appel d'offres ouvert, en application des articles 26, 27, 33, 39, 40 57, 58 et 59 du Code des marchés publics.  
Le marché comprendra une partie à bons de commande (article 77 du Code des marchés publics).
  - Lieu d'exécution des prestations :  
Ensemble du territoire des trois Communautés de Communes Braconne et Charente, Charente-Boëme-Charraud et la Vallée de l'Echelle.
  - Durée du marché :  
Un an renouvelable trois fois.
  - Définition des besoins - nature et étendue des services : missions à confier à l'exploitant :
    - Maintenance préventive :
      - Gestion des réponses aux DT/DICT.
    - Maintenance curative :
      - Mise en place d'un accueil téléphonique 24 h /24 et 7 jours / 7.
      - Respect des exigences de qualité de service tant d'Orange sur le FttN que des opérateurs pour les services au sein des zones d'activités.

- Administration du réseau :
    - Gestion d'un référentiel fibre du réseau (affectation des fibres).
  - Assistance à la commercialisation :
    - Assistance à la définition du catalogue de services vis-à-vis des opérateurs, études de benchmark pour veiller à maintenir la compétitivité du catalogue de services.
    - Suivi de la signature des contrats de services.
    - Assistance à la facturation et recouvrement des opérateurs.
  - Assistance stratégique.
- Division en lots - allotissement :  
Non.
  - Montant prévisionnel du marché - coût estimatif des services :  
Le coût du marché est évalué entre 80 000 € et 100000 € par an.
  - Avis de pré-information :  
Non.

**Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :**

**53 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention**

- Autorise le Président à :
  - engager la procédure d'appel d'offres ouvert conforme aux caractéristiques précitées,
  - signer le ou les marchés à intervenir,
  - signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.
- Donne pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions, accomplir toutes les formalités et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

*En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*